

Note CoronaVirus Covid 19

Bonjour à tous,

Afin de clarifier la note publiée sur notre site , je porte à votre connaissance que l'entièreté de nos installations sont toujours fermées pour quelques activités que ce soit.

En vue du déconfinement, si une ouverture partielle est éventuellement envisagée par le CNS dans une prochaine phase, le Comité Directeur de l'AOC vous informe que l'accès à nos installations est toujours régi par l'autorisation de la Défense Nationale. Dès lors nous vous tiendrons informés quand les activités seront à nouveau permises, et avec quelles mesures sanitaires.

En ce qui concerne les cachets pour les détenteurs d'une licence de tir, ce que vous avez lu dans la note de l'URSTBF n'est qu'une proposition. Celle-ci devra être validée par l'autorité compétente qui régit le décret de la région wallonne.

Au sujet des tireurs récréatifs, aucune proposition à ce jour. Dès lors il faut se conformer aux directives édictées par le service armes du gouvernement provincial de votre province.

Quant aux licences provisoires, à ce stade aucune directive n'est émise.

Le Comité Directeur de l'AOC ne manquera pas de vous informer si des changements ou des nouvelles directives sont publiées.

Pour le Comité Directeur
D.BRUYERE
Directeur de Tir
Responsable Sécurité.